



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Quatrième réunion du groupe de pilotage des exercices sur les cendres volcaniques de la région AFI**(AFI VOLCEX/SG4)***(Virtuelle, 1er avril 2025)***Point 1 de l'ordre du jour : Mise à jour sur l'exercice AFI VOLCEX 23/01****WP1.1 Mise à jour sur l'exercice AFI VOLCEX 2023/01***(Présentée par le Secrétariat)***RÉSUMÉ**

Cette note de travail fournit une mise à jour sur les résultats du deuxième exercice sur les cendres volcaniques conduit en décembre 2023 sous la direction de la République démocratique du Congo.

Suite à donner par la réunion au paragraphe 3

RÉFÉRENCE(S) :

- Rapport APIRG/27
- Rapport AFI VOLCEX 23/01
- Directive AFI relative aux exercices sur les cendres volcaniques (AFI VOLCEX 21-01 Rev0.1)
- Instructions opérationnelles relatives aux exercices sur les cendres volcaniques de la région AFI (AFI VOLCEX OPINS Rev0.1)
- Termes de référence du groupe de pilotage de l'AFI VOLCEX

Objectif(s) stratégique(s) connexe(s) de l'OACI :

- **A** – Sécurité, **B** – Capacité et efficacité de la navigation aérienne

1. INTRODUCTION

- 1.1 La réunion se souviendra que la réunion APIRG/25, tenue à Kigali, au Rwanda, du 7 au 11 novembre 2022, par la Décision 25/18, a approuvé le rapport du premier exercice sur les cendres volcaniques de la région AFI (VOLCEX 21/01) conduit en novembre 2021 sous la direction du Cap-Vert en tant qu'État chef de file de l'exercice.
- 1.2 La réunion pourrait également noter que la réunion APIRG/26, après avoir pris note des résultats du premier exercice de cendres volcaniques tels que présentés par le Groupe de pilotage des exercices sur les cendres volcaniques (AFI VOLCEX SG), a approuvé le calendrier du deuxième exercice de cendres volcaniques (VOLCEX 23/01) qui a été réalisé en décembre 2023 par la République démocratique du Congo.
- 1.3 Cette note de travail présente les résultats de l'exercice sur les cendres volcaniques mené par la RDC.

2. DISCUSSION

Scénario d'exercice sur les cendres volcaniques et chef d'exercice

- 2.1 Le deuxième exercice de cendres volcaniques de la région AFI a été conduit le 7 décembre 2023. Il a simulé l'éruption du volcan Nyiragongo (numéro de volcan : 223030, position Lat. : 1° 31' S ; Long. : 29° 15' E) situé à Goma, en République démocratique du Congo, région de l'Afrique centrale.
- 2.2 Le nuage de cendres volcaniques simulé à haute altitude a contaminé onze FIR, affectant les principales routes de trafic aérien à Kinshasa ; Brazzaville ; Libreville ; Douala ; Bangui ; Dar Es Salam ; Entebbe ; Kigali ; Luanda ; Bujumbura et Nairobi FIRS.
- 2.3 L'exercice a été dirigé par l'Observatoire Volcanologique de Goma (OVG), le Fournisseur de Services de Navigation Aérienne/l'Autorité des Voies Aériennes (RVA) et l'Autorité de l'Aviation Civile (AAC) de la République Démocratique du Congo qui était le Chef de l'Exercice.
- 2.4 L'exercice a impliqué des participants d'organismes du Burundi ; du Cap Vert ; de la République démocratique du Congo, de la République du Congo, du Gabon, du Cameroun, du Kenya ; de l'Ouganda de la République centrafricaine, du Rwanda ; du Sénégal et de la Tanzanie. Le Centre de compilation des bulletins (Kenya) ; la Banque régionale de données OPMET de Dakar et de Pretoria (BRDO Dakar et BRDO Pretoria); l'IATA et les bureaux régionaux WACAF et ESAF de l'OACI.

Objectifs de l'exercice

- 2.5 Les objectifs de l'exercice comprennent :
 - Démontrer les procédures de coordination entre toutes les parties participantes (ANSP ; ATM ; Centres ; AIS ; VO ; VAAC ; MWO ; SAR ; Militaire ; Utilisateurs).
 - Distribution en temps opportun des messages, y compris les messages AIS et MET VONA ; VAA/VAG ; SIGMET ; NOTAM ; AIREP.
 - Assurer l'état opérationnel des réseaux de télécommunications.
 - Évaluer l'efficacité de l'équipe dans la gestion d'une éventualité liée aux cendres volcaniques.
 - Vérifier l'efficacité des accords entre les États voisins qui peuvent être confrontés à des problèmes liés aux cendres volcaniques lorsqu'il s'agit de fournir des informations sur l'éruption volcanique.
 - Démontrer le partage rapide des informations via le réseau de télécommunications et les services Internet.
 - Démontrer la transmission de rapports aériens sur les cendres volcaniques conformément à l'annexe 3 (Aéronef -> ACC -> MWO -> VAAC).
 - Fournir des recommandations pour l'amendement des procédures sur la base des enseignements tirés et des conclusions formulées.

Déroulement de l'exercice et organismes participants

- 2.6 L'exercice a été mené à l'échelle régionale, de 9h30 à 15h00 UTC le 7 décembre 2023. Les résultats suivants ont été obtenus :
 - Des représentants de cinq (5) États dotés d'observatoires volcaniques, des bureaux de surveillance météorologique de quatre (4) États touchés, des bureaux Notam de quatre (4) États touchés, des ACC de quatre (4) États touchés, des représentants de l'ANSP (ASECNA), de

deux compagnies aériennes, de l'IATA et des représentants des autorités de l'aviation civile de cinq (5) États touchés ont participé à l'exercice.

Réalisations

2.7 Les principales réalisations comprennent :

- Procédures de coordination satisfaisantes entre les parties participantes (ANSP ; ATM ; Centres ; AIS ; VO ; VAAC ; MWO ; SAR).
- Distribution satisfaisante des messages relatifs aux cendres volcaniques, notamment VONA ; VAA/VAG ; SIGMET ; NOTAM et AIREP.
- Activation des plans d'urgence en cas de cendres volcaniques dans les États touchés et bonne interaction des centres de coordination de sauvetage et des centres de recherche et de sauvetage.

2.8 Les aspects qui doivent être améliorés comprennent :

- Nécessité d'améliorer les formats des messages NOTAM ;
- Défis liés à l'absence d'ARS devant être fournies par certaines compagnies aériennes participantes. Il est nécessaire de s'assurer que les compagnies aériennes sont à bord ;
- Le système de certains États MWO est configuré pour les SIGMET lié à l'orage et n'autorise pas les SIGMET WV ;
- L'exercice doit se concentrer sur la phraséologie pour garantir une application efficace ;
- Il est nécessaire de disposer d'avis officiels pour impliquer les principales parties prenantes dans l'exercice ;
- Il est nécessaire de clarifier le rôle de toutes les principales parties prenantes, y compris les entités SAR ;
- Un retard dans la réception de certains messages, notamment SIGMET, a été constaté ;
- La liste de distribution devrait être étendue pour couvrir tous les destinataires concernés ; et
- Échec de la participation de certaines parties prenantes clés, y compris les RODB, à l'exercice/à la téléconférence.

2.9 Le rapport fournissant des détails sur les résultats de l'AFI VOLCEX/SG3 est fourni à l'**annexe A** du présent document de travail.

3. ACTIONS DE LA RÉUNION

3.1. La réunion est invitée à :

- a) Noter les informations contenues dans ce document ; et
- b) Fournir des conseils si nécessaire.

----- FIN -----